



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction des Finances et des Systèmes d'Information.

Pôle Finances

☎ 02 38 79 33 36

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 045-214502858-20220513-202239-AU

DECISION N°2022-39

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Pôle Accueil et Affaires Juridiques

☎ 02 38 79 33 81

☎ 02 38 79 33 95

Le Conseiller Départemental Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 : L'approbation et la signature d'un contrat ayant pour objet :

Ce contrat a pour objet la souscription à l'offre de service Finance Active dénommée « Optim dette garantie », permettant la gestion en ligne de la dette garantie de la commune. Il s'agit d'informatiser et de faciliter le suivi des garanties d'emprunts, en optimisant les temps de saisie et de production des états annexés au budget ainsi que les fichiers nécessaires à leur télétransmission au contrôle de légalité de la Préfecture.

Le coût de la mise en œuvre du service est de 660 € TTC. Le tarif annuel s'élève à 540 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget principal.

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier Rive de Loire Nord

Fait à Saint Jean de la Ruelle

Le 13 mai 2022



Christophe CHAILLOU
Conseiller Départemental – Maire
de Saint Jean de la Ruelle